

Procès-verbal
Conseil municipal
du 08.01.2026
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	A	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	E	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Éric Vallier	P	Camille Binet	I
Martine Corréard	I				

P = présent ; E = excusé avec pouvoir ; A = absent ; I = invité

J.N BOUVIER donne pouvoir à D. MARTIN.

Le quorum est atteint.

Public : 6 personnes

Début de la réunion : 9h20

Fin de la réunion : 10h10

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025

Lecture est faite par Éric VALLIER du procès-verbal du conseil municipal ayant eu lieu le 11 décembre 2025. Après corrections et ajouts, les conseillers municipaux approuvent celui-ci. P. BEAUFILS s'abstient car il n'était pas présent.

Ordre du jour

A / Délibérations :

1. Demande de financement dessertes forestières LELY (2ème volet – Loi sur l'Eau)
2. Précision délibération 2025-10 : annulée
3. Loyer studio du foyer
4. Coupes de bois 2025
5. Coupes de bois 2026
6. Autorisation au Maire d'engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget M57 de 2026 (Commune)
7. Autorisation au Maire d'engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget M 49 de 2026

B / Divers

A / Délibérations

1 – Demande de financement dessertes forestières LELY (2ème volet – Loi sur l'Eau)

D. MARTIN rappelle le projet d'amélioration ou de création de dessertes forestières. Ce projet avait dû être scindé en deux parties car le secteur Cote Longue Praorzel doit faire l'objet d'un dossier loi sur l'Eau (passage sur cours d'eau). La délibération du jour porte sur la demande de subventions à la Région pour la partie « Vallier-Lelly » et « Les deux Rifs ».

Les dessertes permettront d'allonger la route forestière afin que les camions accèdent plus loin ; cela diminuera la traîne des tracteurs pour tirer le bois.

Les conseillers décident de porter le projet de desserte forestière « Vallier-Lelly » et « Les deux Rifs », approuvent le plan de financement, sollicitent les aides financières régionales et autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – Précision délibération 2025-10 : annulée

Par manque d'informations, cette délibération pour préciser la délibération « *Demande de subventions desserte forestière « Côte Longue » secteur Reymondins et « Les Ruines » secteur Ruthière* » est annulée.

3 – Loyer studio du foyer

J. BONATO explique que le loyer du logement communal situé au dessus du foyer de fond n'a pas été réévalué depuis 2018. L'ancien loyer était de 350 euros sans charges.

Il est proposé de passer le loyer à 400 euros et 50 euros pour couvrir les charges de chauffage, eau. À noter que le chauffage fonctionne conjointement avec le chauffage du foyer de fond.(chaudière à granulés bois) ce qui implique que le foyer de fond soit en activité. L'installation au foyer est assez complexe.J.N BOUVIER s'est chargé de faire réaliser un devis pour ajouter deux chauffages d'appoint propres au studio et déplacer le sous compteur.

Délibération adoptée à l'unanimité pour la modification du montant du loyer

4 – Coupes de bois 2025

Dossier expliqué par D. MARTIN

Cette délibération sert à valider les coupes effectuées par l'O.N. F et clore les actions réalisées sur 2025. Les parcelles concernées sont les parcelles 28 (coupée à l'automne au-dessus du Bissard), 42, 3 ET 7 ;

Délibération adoptée à l'unanimité

5 – Coupes de bois 2026

Dossier expliqué par D. MARTIN

Tout comme la délibération précédente, le conseil municipal doit valider les coupes à asseoir en 2026 par l'O.N.F. Les parcelles concernées sont les parcelles 40 et 44.

Délibération adoptée à l'unanimité

6 – Autorisation au Maire d'engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget M57 de 2026 (Commune)

Dossier expliqué par M. CORREARD

Comme tous les ans, il faut autoriser les dépenses d'investissement pour les factures arrivées après la date des derniers mandatements d'investissement mais avant le vote du budget M 57 (budget commune).

La délibération porte sur l'autorisation pour les factures de l'agence 2Br (bureau d'études Plan Local d'Urbanisme) pour un montant de 4824 € TTC et des notaires Mathieu (transactions de parcelles) pour un montant de 2200 € TTC.

Après délibération le conseil municipal charge et autorise Monsieur le Maire à régler ces factures.

Délibération adoptée à l'unanimité

7 – Autorisation au Maire d'engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget M 49 de 2026

Dossier expliqué par M. CORREARD

Comme tous les ans, il faut autoriser les dépenses d'investissement pour les factures arrivées après la date des derniers mandatements d'investissement mais avant le vote du budget M 49 (budget Eau Assainissement).

La délibération porte sur l'autorisation pour les factures du bureau d'études NICOT pour un montant de 9 840 € TTC (mise à jour et zonage du schéma directeur d'assainissement).

Après délibération le conseil municipal charge et autorise Monsieur le Maire à régler ces factures.

Délibération adoptée à l'unanimité

B / Divers

Ski de fond : F. BEAUME informe de l'ouverture de la station de ski de fond si les flocons qui arrivent se maintiennent.

Dégradations du local des anciennes poubelles secteur Ruinettes : Celui-ci a été tagué. D'autres endroits ont subi le même sort : vers Prépassol, sous le pont, ainsi qu'une zone privée aux Oches. S'il est dommage de laisser les graffitis, E.VALLIER indique que le produit « miracle » que les agents techniques utilisent pour nettoyer est de moins en moins efficace face aux nouvelles peintures. À noter que la commune ne gère pas les dégradations chez les privés.

Un membre du public demande la parole : dans certains endroits, il est fait sur les tags de vraies créations plutôt que de simplement repeindre. Est-ce que cela peut fonctionner ?

Monsieur le Maire informe que la fresque réalisée à La Mure au niveau de la déchèterie a été taguée dès le lendemain. Repeindre le local a déjà été évoqué en commission Tourisme, cela pourrait faire l'objet d'une journée citoyenne.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal **le jeudi 12 février à 9H30**

Compte-rendu

Établi par C. BINET, relu et corrigé par M. CORREARD et E. VALLIER.

Validé au conseil municipal du 12 février 2026

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).